

Pornic, le 5 janvier 2012

Philippe BOËNNEC
Député de Loire-Atlantique
Maire de Pornic

Mr Grégoire CHARMOIS
Directeur de la délégation APF
31 Boulevard Einstein- BP 92306
44323 NANTES Cedex 3

OBJET : sur le vote de l'Assemblée Nationale de la résolution sur l'accessibilité universelle

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre courrier en date du 21 décembre 2011, me faisant part de votre incompréhension sur le rejet de la proposition de résolution de la constitution portant sur l'accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap.

Sensible à leur situation, je suis très attaché au fait qu'ils puissent avoir les mêmes droits que ceux dont jouissent l'ensemble des citoyens. C'est dans cet objectif que la majorité à laquelle j'appartiens a voté en faveur de la loi de 2005.

C'est donc avec une attention particulière que j'ai pris connaissance de votre correspondance, ainsi que de votre action médiatique.

En premier lieu, je tenais à vous faire remarquer que la loi du 11 février 2005, tant attendue, a permis des évolutions très positives.

En effet, c'est au rang de ces grandes avancées que figurent la définition légale du handicap et la reconnaissance du handicap mental et psychique ; la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 25% depuis 2007 et la création de la prestation de compensation du handicap ; l'installation dans chaque département d'une maison départementale des personnes handicapées pour faciliter leurs démarches ; l'objectif enfin d'une véritable intégration sociale des personnes handicapées avec l'affirmation d'un droit d'accès à l'école et à l'emploi.

Cette loi avait clairement énoncé l'accessibilité de tout pour tous comme objectif d'ici 2015.

Cette exigence d'accessibilité des bâtiments pour toutes les personnes handicapées, l'une des principales avancées de la loi de 2005, était absolue pour les bâtiments neufs, règle restant intangible.

On peut comprendre les difficultés d'adaptation du bâti ancien et donc les dérogations possibles concernant les bâtiments existants.

Néanmoins, il y a sûrement des efforts supplémentaires à faire mais je crois plus à la concertation qu'à la contrainte. C'est pourquoi comme tous mes collègues UMP présents en séance, j'ai voté contre cette proposition de résolution, le 7 décembre dernier.

Permanence parlementaire

12, rue Ste Victoire - 44210 PORNIC - Tel : 02-28-53-04-97 - Fax : 02-40-82-81-53 - Mail : claire.hugues@yahoo.fr

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP - Tel : 01-40-63-17-50 - Fax : 01-40-63-17-51 - Mail : pboennec@assemblee-nationale.fr

Concernant votre remarque sur l'absence de commission communale d'accessibilité sur Pornic, je tenais à vous préciser que je suis président de la Communauté de Communes de Pornic et qu'à ce titre, j'ai moi-même mis en place la commission intercommunale d'accessibilité.

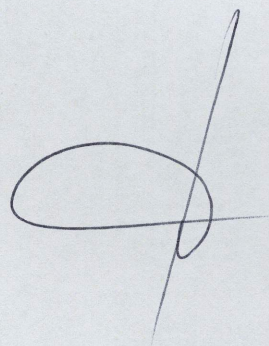
Soyez assuré de mon engagement pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Restant à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Philippe BOËNNEC
Député de Loire-Atlantique
Maire de Pornic



Permanence parlementaire

12, rue Ste Victoire - 44210 PORNIC - Tel : 02-28-53-04-97 - Fax : 02-40-82-81-53 - Mail : claire.hugues@yahoo.fr

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP - Tel : 01-40-63-17-50 - Fax : 01-40-63-17-51 - Mail : pboennec@assemblee-nationale.fr